

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



C'EST PARTI !

Nous sommes, depuis le 6 novembre, en période de consultation et il est important de se rappeler que cette première étape est extrêmement importante car elle nous permet d'exprimer et de faire connaître à ceux qui nous représentent au Comité national de négociation nos nombreuses préoccupations pour travailler à améliorer nos conditions de travail.

Vos réponses et vos commentaires permettront de rédiger notre cahier de demandes syndicales qui deviendront les bases de la négociation. De plus, vos réponses orienteront la délégation du SEO au Conseil fédératif de négociation dans ses propositions et ses décisions.

Il est donc important, si ce n'est déjà fait, de prendre une quarantaine de minutes pour répondre au questionnaire. Je sais que cela s'ajoute à une liste de choses à faire déjà chargée, mais c'est important de faire entendre votre voix. Il en va de vos conditions de travail pour les cinq prochaines années.

Nous le savons tous, la route pour en arriver à une entente est longue et souvent difficile. Nous négocierons avec un gouvernement caquiste pour la première fois et nos attentes sont grandes. L'école publique fait face à de nombreuses difficultés : une pénurie de personnel sans précédent, un taux de désertion de la profession alarmant, une organisation du travail qui met en péril la santé psychologique des profs, le non-respect de notre expertise, l'intégration massive des élèves en difficultés dans la classe ordinaire, etc.

Il est temps de s'unir pour travailler ensemble et envoyer un message clair à ce nouveau gouvernement.

On doit reconnaître notre expertise, respecter notre autonomie professionnelle et améliorer nos conditions de travail.

Suzanne Tremblay
Présidente



ASSURANCES COLLECTIVES

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS


 ASSURANCES COLLECTIVES
 CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2019
 RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS *

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2018 **	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2019 **				Variation
		Homme		Femme		
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
Vie de base de l'adhérent - 1er 10 000 \$ <i>obligatoire avec droit de retrait</i> <i>(selon le montant d'assurance)</i>						
i) 10 000 \$	0,31 \$			0,21 \$		-32,3%
ii) 25 000 \$	0,78 \$			0,53 \$		-32,3%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative <i>(par famille)</i>	0,53 \$			0,36 \$		-32,1%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe <i>(par 1 000 \$ d'assurance)</i>						
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	0,0%
Salario de longue durée - Obligatoire <i>(en % du salaire annuel)</i>	0,908%			0,865%		-4,7%
Salario de courte durée <i>(en % du salaire annuel)</i>						
- Employés de soutien/Secrét gén	5,936%			4,749%		-20,0%
- Membres libérés	3,023%			2,418%		-20,0%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
- Individuelle	36,59 \$			34,57 \$		-5,5%
- Monoparentale	53,44 \$			50,49 \$		-5,5%
- Familiale	86,02 \$			83,16 \$		-5,5%
- Maladie 2						
- Individuelle	48,95 \$			46,25 \$		-5,5%
- Monoparentale	73,80 \$			69,73 \$		-5,5%
- Familiale	119,73 \$			113,12 \$		-5,5%
- Maladie 3						
- Individuelle	64,84 \$			61,26 \$		-5,5%
- Monoparentale	97,53 \$			92,15 \$		-5,5%
- Familiale	155,47 \$			146,88 \$		-5,5%
Assurance soins dentaires - Facultatif par unité syndicale						
- Individuelle	17,81 \$			17,81 \$		0,0%
- Monoparentale	27,08 \$			27,08 \$		0,0%
- Familiale	44,90 \$			44,90 \$		0,0%

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans
 Salaire : 82 585 \$
 Montant d'assurance vie : 25 000 \$
 Salaire de longue durée : Oui
 Salaire de courte durée : Exclue
 Assurance maladie :

PROTECTION	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01/01/2018 **	Renouvellement au 01/01/2019 **		Régime au 01/01/2018 **	Renouvellement au 01/01/2019 **	
	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	66,21 \$	62,58 \$	(3,63 \$)	94,46 \$	89,27 \$	(5,19 \$)
Monoparentale	83,06 \$	78,50 \$	(4,56 \$)	127,15 \$	120,16 \$	(6,99 \$)
Familiale	117,64 \$	111,17 \$	(6,47 \$)	185,09 \$	174,89 \$	(10,20 \$)
Exemptée	29,62 \$	28,01 \$	(1,61 \$)	29,62 \$	28,01 \$	(1,61 \$)

* La taxe de vente provinciale (8% au Québec, 8% en Ontario) doit être ajoutée à ces primes. Le prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

** Il y a un congé de primes payées applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.



POLYTECHNIQUE - COMMÉMORATION

C'était en 1989. Un 6 décembre en fin d'après-midi. Le sol était blanc, les étudiants, stressés. La session d'automne achevait.

Ça fait longtemps. Certains d'entre nous n'étaient pas nés. D'autres, trop jeunes pour comprendre les concepts de violence, de terreur, de meurtres et de blessés. Les autres se souviennent et ont une anecdote plus ou moins douloureuse en lien avec les événements. Pour beaucoup, cette date symbolise une grande perte de naïveté et d'innocence. Quatorze personnes sont mortes. Toutes de très jeunes femmes.

À chaque année, on se souvient des victimes. Celles qui ont perdu la vie, leurs familles et tous ceux qui portent encore de douloureux souvenirs : Geneviève, Hélène, Nathalie, Barbara, Anne-Marie, Maud, Maryse, Michèle, Anne-Marie, Barbara, Annie, Sonia, Maryse, Annie.

Dans les jours qui ont suivi, beaucoup de questions ont été posées. À qui la faute ? Comment cela aurait-il bien pu être évité ? Comment faire afin que cela ne se reproduise pas ? Ces questions demeurent.

Depuis 1991, le 6 décembre est, au Canada, la Journée nationale de commémoration et d'ACTION contre la violence faite aux femmes.

Étant donné que l'on agit officiellement qu'une fois l'an, pas étonnant qu'on se retrouve près de 30 ans plus tard à s'étonner :

- quand des blogueuses et personnalités du Web dénoncent le harcèlement dont elles sont victimes;
- quand les femmes racisées ou immigrantes parlent de leur quotidien;
- quand on apprend que les vedettes et les juges peuvent aussi être des agresseurs;
- quand des femmes autochtones disparaissent dans l'anonymat;
- ou quand on constate l'ampleur de la problématique des violences sexuelles sur les campus universitaires.

L'eau a coulé sous les ponts depuis le #moiaussi et nous sommes les héritiers.

Concrètement, que faire afin de soutenir les victimes et combattre les violences sexuelles ?

Les pistes d'action sont multiples. D'abord, il faut les croire. Ensuite, il faut se familiariser avec l'histoire. Celle de Polytechnique, celle des femmes autochtones, des femmes trans, des femmes racisées. Se rendre disponible à remarquer la violence au quotidien, la dénoncer et la combattre dans la mesure de nos moyens. À ce titre, nos classes sont des microsociétés et, en tant qu'enseignants, nous nous devons d'agir comme modèles.

Finalement, il faut utiliser les termes justes lorsque vient le temps de parler de violence afin de ne pas réduire l'odieux de ce que vivent les victimes.

Le harcèlement n'est pas que l'insistance d'un mec persévérant.

L'abus sexuel n'est pas que le regret d'une femme qui aurait dû rentrer chez elle plus tôt.

L'assassinat d'un conjoint par un autre n'est pas qu'un crime passionnel.

Pas plus que la tragédie du 6 décembre 1989 à Polytechnique n'était qu'un meurtre sélectif. C'était un attentat antiféministe. Même si l'assaillant était blanc et agissait seul. La violence faite aux femmes est réelle. Elle existe et perdure.

Karine Lacasse (auteure du texte) et
Dany Bouchard, Catherine Labrie, Manon Lavoie,
Caroline Major, Véronique Sallafranque St-Louis
Comité des femmes



PROJET « BANC DE L'AMITIÉ »

Votre comité Santé et sécurité au travail et contre la violence revient en force cette année avec un nouveau projet ! Vous avez sûrement déjà entendu parler du concept du Banc de l'amitié. C'est un banc pour contrer l'intimidation dans les écoles et pour promouvoir l'inclusion et l'intégration des élèves. Il pourra être installé dans la cour de récréation, peint de couleurs joyeuses. Lorsqu'un enfant se sentira seul, triste ou se cherchera simplement un ami, il s'y assoira. Ainsi, le signal sera lancé et les autres élèves pourront aller le voir pour le reconforter ou jouer avec lui. Par la même occasion, le personnel de l'école sera informé qu'un enfant a besoin de soutien. Les enfants qui ont moins d'habiletés sociales auront l'opportunité de se faire de nouveaux amis et ceux qui viendront vers eux auront la possibilité de développer leur sens de l'écoute.

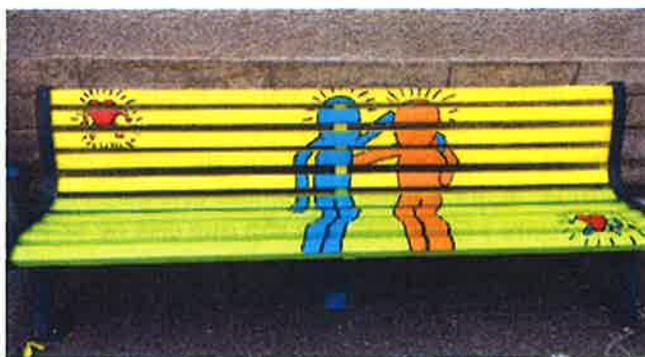
Initialement issu d'Europe, le Banc de l'amitié a fait son chemin et on en retrouve de plus en plus dans les cours d'écoles en Amérique du nord, mais il y en a peu dans notre région. Nous voulons poursuivre le mouvement en Outaouais et emboîter le pas aux écoles qui ont déjà pris cette initiative.

Comme nous souhaitons toucher le plus d'écoles possible avec ce projet, le comité a participé à un concours de la Fondation Desjardins afin d'obtenir une subvention. Nous avons aussi fait des demandes de soutien financier auprès de la Ville de Gatineau, à la Fondation Jasmin Roy ainsi qu'aux huit députés de la région.

Marie-Chantal Duchaussoy
Vice-présidente relations de travail

Carole Bélanger
Louis-Bernard Jacques
Comité SST-Violence

Andrée Murray
Claudia Wysynski



DROIT DE RENONCER À L'ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE / LA CAPITALE

Considérant qu'en cas d'invalidité la convention collective prévoit le remplacement du salaire pendant 104 semaines (1^{re} année : 75 % du salaire, 2^e année : 66 2/3 %), il peut être avantageux pour une personne qui est **CERTAINE DE PRENDRE SA RETRAITE DANS 2 ANS** de renoncer à la protection d'assurance salaire longue durée La Capitale. Elle économisera ainsi le coût de ces primes car cette assurance protège **si l'invalidité se prolonge au-delà de 2 ans**. Le coût de l'assurance salaire sera de 0.865 % du salaire annuel, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant est en invalidité et qu'elle ou il atteint un critère de rente de retraite sans réduction actuarielle, soit après 35 années cotisées ou à l'âge de 60 ans, La Capitale vous oblige à appeler votre rente tel que stipulé dans le contrat. Puisque l'assurance salaire longue durée est obligatoire, ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants :

- être participant au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus;
- être âgé de 53 ans et plus (il est préférable de nous appeler avant);
- à partir de 63 ans, cessation automatique de la cotisation.

Robert Guérin, vice-président

**ATTENTION :
CETTE RENONCIATION EST
IRRÉVOCABLE !**



ENFIN !!! LA PARTICIPATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SERA RECONNUE À LA CSCV !

Il y a déjà quelques années, je traitais dans une chronique le sujet du fameux Conseil d'établissement (CÉ) et de la reconnaissance de temps qui devrait être faite dans la tâche. La CSCV répondait alors que c'était une question de négociation locale et que c'était impossible de faire autrement !

C'était faux et ce fût décrié. Nous avons souligné que la solidarité dans le dossier allait faire la différence. J'invitais les enseignants et les enseignantes à se tenir debout, à se faire traiter en professionnels et à refuser de faire du bénévolat !

Ce que plusieurs ont fait en cessant de participer si le temps n'était pas reconnu . Cela a amené la CSCV à réfléchir sur cet irritant dénoncé depuis quelques années par les membres du personnel enseignant.

La CSCV, sous l'égide d'une nouvelle direction générale, souhaite améliorer les conditions dans lesquelles le personnel enseignant œuvre et passe ainsi de la parole aux actes !

On reconnaît maintenant dans la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant, pour sa participation au Conseil d'établissement, jusqu'à un maximum de 2 heures par rencontre.

CHAPEAU d'abord au personnel enseignant qui s'est tenu **DEBOUT** en exigeant d'être traité en professionnels et en refusant de participer de façon bénévole.

MERCI à la CSCV qui, par sa décision, vise la valorisation du personnel et c'est en effet une belle marque de respect. Ce sont ces gestes qui font une différence et qui nous rendent fiers d'évoluer au sein d'une commission scolaire.

Notez que la CSD reconnaît du temps pour la participation au Conseil d'établissement depuis des années. C'est aussi une commission scolaire qui se démarque au niveau des ressources humaines et qui aide et collabore avec le Syndicat afin de régler des problèmes que vivent les enseignants. C'est d'ailleurs la commission scolaire ayant le moins de griefs à son actif.

À la CSPO, on compte toujours sur le bénévolat des enseignants et enseignantes au CÉ et on espère toujours que les nombreux dossiers se règlent (inexistence d'un formulaire pour la déclaration d'événement accidentel (violence), documentation avec toujours du retard sur les dossiers santé avec ou sans arrêt de travail, griefs, taux horaire, contrainte excessive, dépassement des ratios et de la moyenne, perfectionnement, alouette) !

Marie-Chantal Duchaussoy
Vice-présidente relations de travail



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT

Depuis longtemps, je porte en moi une passion pour les expressions québécoises et françaises qui colorent tant notre paysage culturel. J'ai donc ainsi décidé de m'inspirer d'expressions imagées et porteuses de sens pour entamer mes futures chroniques. La première expression choisie pour mes coups de cœur ou coups de gueule est dans le thème de la nature en plus!

« L'arbre qui cache la forêt »

Cette expression datant du XXe siècle est une métaphore pour désigner un détail qui cacherait un ensemble beaucoup plus grand. On pourrait à certains égards la comparer avec une expression comme « s'enfarger dans les fleurs du tapis » en mettant trop l'accent sur un des détails. C'est une expression qui met également en lumière un jeu de perspective. En effet, la seule possibilité de cacher une forêt est d'avoir le nez collé sur l'écorce d'un arbre à la lisière d'une forêt de sorte que cet arbre prenne toute sa place.

Dans le cadre de la crise environnementale qui est belle et bien entamée, je voulais mettre l'accent, non pas sur l'arbre qui cache la forêt, mais bien sur tous ces arbres qui nous font dévier de l'essentiel du problème. Tout d'abord, avant de nous attaquer aux branchaillés, délimitons cette forêt qu'il nous est si pertinent de voir.

Selon le dernier rapport du GIEC, nous avons 12 ans pour faire des changements majeurs et drastiques dans nos vies pour tenter de limiter le réchauffement climatique à +1,5 °C. Pour ceux qui n'ont pas suivi un peu le sujet, une hausse de +2 °C serait un événement potentiellement catastrophique pour l'humanité. Non seulement le GIEC nous annonce que, sans changement draconien, nous allons dépasser +1,5 °C dans 12 ans (2030), mais qu'en plus, si les gouvernements réussissent à tenir leurs cibles actuelles, on devrait augmenter à +3 °C d'ici 2100...

Prenons l'exemple du Canada : Justin Trudeau a émis des cibles de diminution des GES qui, selon tous les experts environnementaux, ne seront pas atteintes.

Bref, si tous les pays arrivaient à atteindre des cibles comme cela, la ville de Québec devrait être submergée par le Saint-Laurent en 2100. Le hic, c'est que nous ne sommes vraiment pas partis pour atteindre ces cibles. Cela nous laisse présager que ce sera bien pire encore...
Oups...

Bon OK... on fait quoi maintenant ?

La première piste de réponse réside dans le fait que nous sommes des enseignants et que nous travaillons dans un système d'éducation. Que ça nous plaise ou non, nous sommes tous des modèles pour des élèves et nous devons assumer pleinement ce rôle qui nous est confié ! Gandhi ne disait-il pas : « Sois le changement que tu veux voir dans le monde » ?

Si l'on veut du changement, il faut commencer par prendre connaissance de notre apport à ladite forêt, audit problème. On dit souvent à nos élèves que prendre conscience d'un problème est la première étape pour le régler. Je vous invite donc à faire le calcul de votre empreinte écologique sur le site <http://www.footprintcalculator.org/>. Ce site calcule en gros le nombre de planètes en ressources disponibles qui seraient nécessaires si tout le monde vivait comme vous. En bas de 1 planète, vous êtes sur le bon chemin. Petit avertissement, à la lecture de vos résultats, ne bondissez pas d'effroi, il est bel et bien possible que le résultat soit aux alentours de 4 planètes puisque c'est la moyenne au Canada...

En ce qui concerne les pistes de solutions, elles ne sont malheureusement pas toujours celles que nous voudrions et pourraient parfois même nous surprendre. Néanmoins, si nous voulons entreprendre un changement, nous nous devons d'aller là où c'est « payant » ! Ainsi, voici les deux premiers thèmes sur lesquels nous devons entamer des modifications à notre mode de vie : la consommation de viande d'élevage et les transports.

Plusieurs pourraient être surpris de la consommation de viande d'élevage, mais lorsque l'on analyse le tout froidement, ce n'est pas si surprenant. Rappelez-vous de la chanson l'arbre est dans ses feuilles ? L'oiseau est dans l'œuf, l'œuf est dans le nid, le nid est dans le trou, le trou est dans le nœud et ainsi de suite. La première façon de comprendre l'empreinte environnementale est de faire cette analyse, de revenir à la source de notre objet de consommation. Lorsque l'on mange un steak de bœuf, on en revient à l'animal qui a été abattu et a donc nécessité du transport. Ce même animal a été nourri, si l'on prend notre viande au supermarché, de grains tels que le maïs et le soja.

ÉCHANGES D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE POSTE-À-POSTE EN FRANCE

Les Échanges azimut d'Éducation internationale lancent le programme d'échanges poste-à-poste d'une durée d'un (1) an destiné aux enseignantes et enseignants du primaire désirant vivre une expérience professionnelle en France !

Ce programme est subventionné par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et géré par les Échanges azimut.

- Échange poste-à-poste avec un(e) partenaire au profil professionnel et personnel similaire
- Gardez vos avantages et votre salaire
- 1 année scolaire
- Bourse de 2 000 \$ du MEES
- Échange de logement et de véhicule possible

SESSION D'INFORMATION EN LIGNE 28 novembre 2018 de 17 h à 18 h 30

Pour vous inscrire à la session d'information, veuillez contacter M. Renaud Brissonneau (rbrissonneau@education-internationale.com) en spécifiant le nom de votre commission scolaire.

Date limite d'inscription pour partir en 2019-2020 : 31 janvier 2019

Pour obtenir plus d'informations sur le programme, consultez le site web d'Échanges azimut, leur page Facebook ou communiquez avec monsieur Renaud Brissonneau.

Renaud Brissonneau
Agent aux échanges internationaux
3005, 4e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6
T: +1 418 651-4667 #144
Canada: 1 877 651-4667

rbrissonneau@education-internationale.com
echanges-azimut.com
education-internationale.com





LES PROFS À TAUX HORAIRE (EDA ET FP)

Il est très important de bien vérifier votre paie surtout lorsque vous enseignez des périodes de moins de 50 minutes ou de plus de 60 minutes.

Le taux horaire est un taux fixe par période de 50 à 60 minutes. Il est établi, en début d'année scolaire 2018-2019, à 54,02 \$. Cependant, dans le cas d'une période d'une durée inférieure à 50 minutes ou supérieure à 60 minutes, il faut faire le calcul suivant :



(Nombre de minutes / 50) X 54,02 = Taux de cette période spécifique

Notez qu'une indemnité de vacances est versée conformément à la Loi sur les normes du travail.

MISE EN SITUATION

Un prof enseigne 1 période de 45 minutes, une période de 60 minutes, une période de 50 minutes et une autre période de 90 minutes. Pour un total de 245 minutes en une journée.

Voici comment calculer son salaire à taux horaire :

Journée de 245 minutes

Période de 45 minutes : $(45/50) \times 54,02 \$ = 48,62 \$$

Période de 60 minutes : 54,02 \$

Période de 50 minutes : 54,02 \$

Période de 90 minutes : $(90/50) \times 54,02 \$ = 97,24 \$$

Total pour la journée = 253,90 \$

La commission scolaire pourrait faire des erreurs d'entrée de données et vous payer seulement comme si c'était tous des cours de 60 minutes. Exemple d'erreur possible pour cette mise en situation :

Journée de 245 minutes

$245\text{min}/60\text{min} = 4,083$ heures travaillées

Total pour la journée : $4,083 \text{ heures} \times 54,02 \$ = 220,58 \$$

Cette erreur occasionne un manque à gagner de 33,32 \$ par jour ! Une perte de salaire plus que notable pour une seule journée.

La responsabilité de vérifier le bordereau de paie aux deux semaines incombe à chaque enseignant. Les commissions scolaires ne sont pas à l'abri d'erreurs humaines.

Patrick Bydal, 2^e vice-président

LE NAVIRE DE L'ÉDUCATION

Presque tous les jours, je reçois des appels de membres du personnel enseignant qui sont démunis devant le manque de ressources et de soutien. Ils se retrouvent avec une multitude de mesures adaptives à appliquer dans une classe dite régulière, mais qui n'a de régulière que le nom. Tout cela résulte du contrecoup de la disparition des classes spécialisées et de l'intégration massive des EHDA. Trop souvent, plus de la moitié des élèves en classe ont un code maison, des plans d'intervention, des codes ministériels ou encore présentent des risques de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur comportement ou leurs apprentissages. L'intégration des EHDA en classe doit être harmonieuse et répondre à certaines conditions. L'intégration d'un élève ne doit pas représenter une contrainte excessive. L'annexe XI spécifie pour chaque situation d'intégration ce qui devient une contrainte excessive, soit :

- les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants sont telles qu'elles ne permettent pas aux élèves de bénéficier de la qualité d'éducation à laquelle ils sont en droit de s'attendre;
- l'intégration de l'élève HDA porte atteinte à la sécurité et l'intégrité physique de l'enseignante ou de l'enseignant;
- la qualité des services éducatifs est compromise par l'intégration;
- l'élève présente un risque pour lui-même;
- les mesures requises pour l'intégration entraîneraient des coûts déraisonnables;
- les mesures requises pour l'intégration sont inapplicables sur le plan pédagogique;
- les programmes et les services éducatifs offerts à tous les élèves subissent des changements substantiels et permanents.

L'intégration des EHDA est la plupart du temps orchestrée en respect de l'annexe XI. Le problème surgit lorsqu'on additionne l'ensemble des intégrations dans une classe et que la somme devient une contrainte excessive. Les profs font des demandes incessantes de services qui malheureusement restent parfois lettre morte ou se font refuser par manque de financement. La solution passe trop souvent par le prof. On lui demande d'en faire toujours plus avec moins. De leur tour d'ivoire, les conseillers pédagogiques suggèrent ou parfois même obligent l'application des méthodes gagnantes basées sur des données probantes issues de la recherche en éducation. C'est par l'entremise des RAI, CAP, PRIME, PEPS, etc. qu'on s'infiltrer surnoisement dans vos pratiques pédagogiques et que votre autonomie professionnelle en prend un dur coup. On a beau avoir les plus belles données probantes, mais quand on nous traite comme des exécutants et non des professionnels, le sentiment d'impuissance hante nos pensées. C'est à ce moment que nous nous sentons très peu valorisés et qu'on finit par se décourager, par s'isoler, par se remettre en question pour ultimement tomber au combat. Il ne faut pas se le cacher, enseigner est trop souvent un combat de tous les jours avec la bureaucratie, les parents, les directions, la commission scolaire et même certains élèves. Devant une telle horde, la bataille est trop souvent inégale.

Nous notons présentement une pénurie de main-d'œuvre autant au niveau des enseignants que du personnel des commissions scolaires. Les cohortes d'élèves en éducation sont de plus en plus petites à chaque année. Près de 20 % des nouveaux enseignants quittent l'enseignement dans leurs cinq premières années. L'avenir de l'éducation est inquiétant. Le navire de l'éducation sombre lentement dans un gouffre et entraîne avec lui dans son tourbillon de plus en plus de monde.

Pendant ce temps, plusieurs personnes à bout de souffle quittent le navire empruntant les canots de sauvetage qui sont malheureusement en nombre insuffisant. Certains n'auront pas ce luxe et devront tenter de rester à flot en nageant avec ou sans gilet de sauvetage. D'autres valeureux matelots resteront à bord tout en cherchant désespérément à renflouer le bateau.



LE NAVIRE DE L'ÉDUCATION (SUITE)

Tous ces efforts de sauvetage se feront à quel prix? Le nouveau capitaine, le ministre Roberge, a tout un défi devant lui. Il doit remettre le bateau à flot et sécuriser la barre pour redonner une direction au navire. Les politiciens scandent haut et fort que l'éducation est la priorité et qu'il faut valoriser la profession. Cependant, personne n'ose parler de ce qui a amené la dévalorisation de notre profession. La responsabilité incombe à l'approche entrepreneuriale et la marchandisation de l'éducation provenant de la nouvelle gestion publique qui sévit depuis des dizaines d'années au Québec. L'éducation doit redevenir un projet de société avant que le navire touche le fond.

Notre convention collective arrive à échéance en 2020. Vous avez reçu une première consultation pour préparer la prochaine ronde de négociation. Si nous voulons sauver le navire, il est clair que la solution passe par une amélioration des conditions de travail, des conditions d'exercice et des conditions économiques des enseignants. Il est plus qu'important de se mobiliser pour cette période de négociation. Je vous invite en grand nombre à participer à la première consultation **d'ici le 9 décembre**. Nous devons collectivement envoyer un message fort au ministre Roberge. C'est l'avenir de nos enfants et de notre société qui est en jeu.

Patrick Bydal
2^e vice-président

ASSURANCES LA CAPITALE



Giovanna Piaggio
Enseignante

MERCI!

d'être là au quotidien
pour nous et nos familles

450 \$ d'économie moyenne pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FAE

0 \$ d'augmentation pendant 24 mois grâce à nos polices 2 ans

Obtenez une soumission!
1 855 441-6016
lacapitale.com/fae

**AVANTAGES EXCLUSIFS AUX EMPLOYÉS
DES SERVICES DE L'ÉDUCATION**



La Capitale
Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SQAM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

RÉSUMÉ DU FORUM DE L'ICÉA

Qu'est-ce que l'ICÉA ?

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) est un organisme démocratique de la société civile qui rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de six décennies dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

Quoi ?

Le forum était constitué de différents panels sous différents thèmes. À la suite des panels, des discussions ouvertes ou des groupes de travail étaient mis en place afin de donner suite aux idées lancées lors de ceux-ci.

Les sujets étaient très variés mais restaient dans le thème de l'école des adultes de demain, de la place des femmes dans l'éducation des adultes, de l'avenir du cursus à l'éducation des adultes, de la pédagogie dans l'éducation des adultes, etc.

Qui ?

Les participants étaient des acteurs qui ont occupé différents postes dans le milieu de l'éducation des adultes. Il y avait des membres de directions à la retraite, des représentants du ministère, des professeurs, des enseignants, des acteurs des milieux communautaire et syndical.

Ce qu'il faut retenir

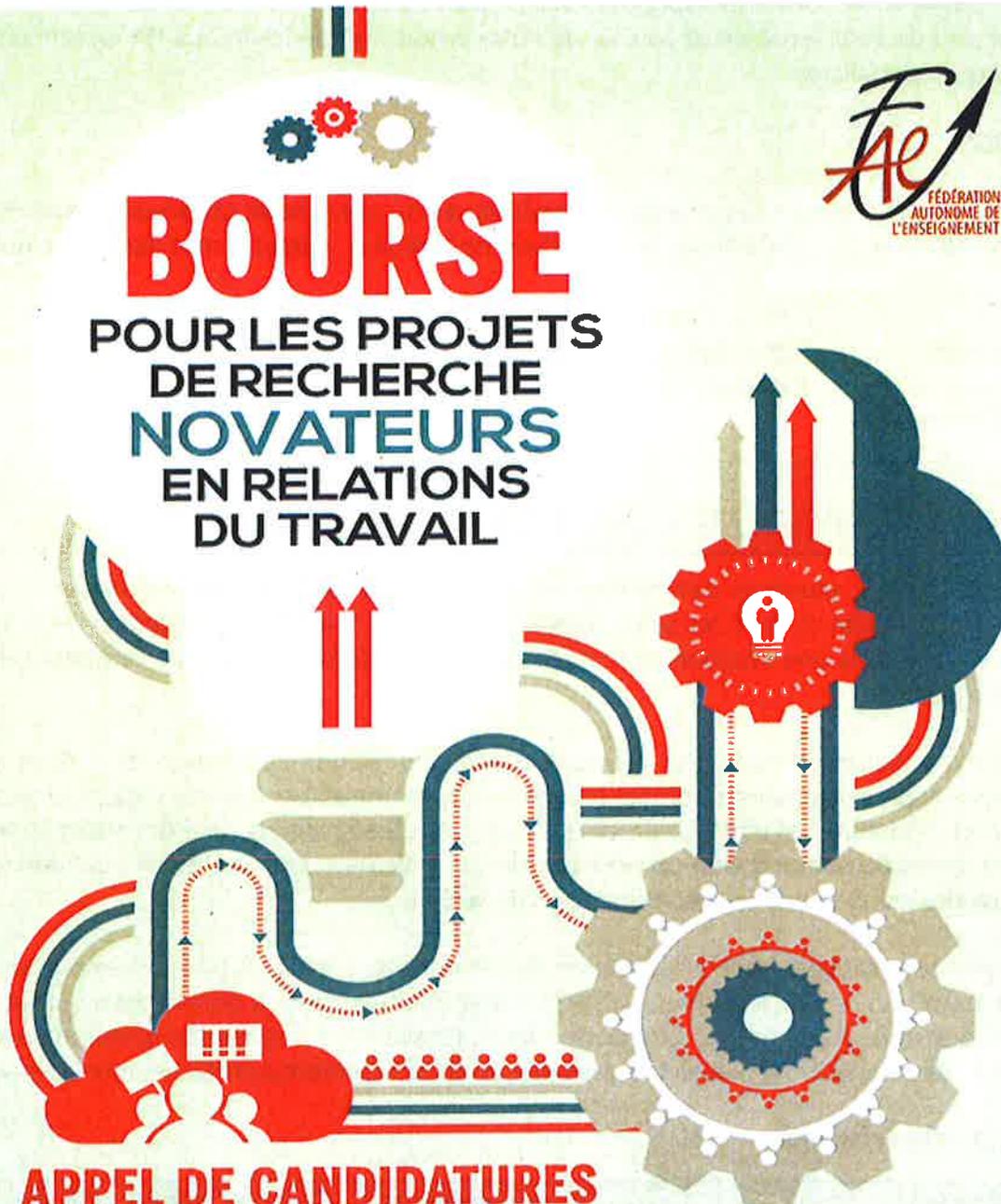
Le forum a mis en lumière l'importance de décroisonner notre travail afin de répondre plus adéquatement aux besoins du milieu. Le milieu communautaire offre beaucoup de pistes et il faudrait travailler à l'arrimage de celles-ci avec les institutions déjà existantes. Par exemple pour notre région, le centre Actu-Elle propose des cours de FGA et un service de garderie pour les mères monoparentales et vulnérables qui veulent reprendre leur vie en main. Serait-il pensable que le service de garderie soit arrimé avec des élèves du centre la Cité par exemple ? Les différents intervenants ont été assez critiques de l'aspect monotone et parfois bureaucratique de l'éducation des adultes. Des enseignants ont souligné le manque de support, les classes trop remplies et plein d'autres contraintes.

Il est aussi important de noter qu'il a été mentionné que la place de l'éducation des adultes dans la société doit être repensée. Plusieurs intervenants de longue date ont nommé qu'à l'époque, des cours de développement général étaient offerts à l'éducation des adultes alors que maintenant, la loi a changé et tous les cours sont offerts dans une optique de progression des apprentissages arrimée avec le régulier. Les centres d'éducation des adultes se retrouvent maintenant ainsi avec des élèves de plus en plus jeunes qui ne sont plus issus nécessairement du décrochage scolaire. Les centres pour adultes deviennent la continuité des CA, FPT et FMS et l'offre n'est pas nécessairement en adéquation avec les besoins spécifiques des élèves.

Vincent Ouellette-Destroismaisons
Enseignant au Centre Le Vallon, CSCU



APPEL DE CANDIDATURES



BOURSE

POUR LES PROJETS
DE RECHERCHE
NOVATEURS
EN RELATIONS
DU TRAVAIL



APPEL DE CANDIDATURES

TU AS UN PROJET DE RECHERCHE
NOVATEUR EN RELATIONS DU TRAVAIL ?

- Tu **étudies pour obtenir** un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire ou tu **détiens déjà** un diplôme de 2^e ou 3^e cycle ?
- Tu as un sujet de recherche **progressiste** ?
- Ton projet de recherche est compatible avec les **valeurs syndicales de la FAE** ?

Soumets
ta candidature
pour obtenir une
bourse de **2500 \$**
qui vise à reconnaître
ton innovation en
relations du travail.

Tous les détails au www.lafae.qc.ca/jinnove

Date limite : 1^e février 2019
Développement de la lauréate ou du lauréat : mai 2019

COMITÉ DES SPÉCIALISTES AU PRIMAIRE

Comme par le passé, votre Comité des spécialistes en enseignement au primaire est de retour cette année. Notre objectif sera de vous représenter au sein de notre syndicat et de fournir de l'information sur notre réalité en tant que spécialistes.

Page Facebook

Nous utilisons la page « Groupe des enseignants spécialistes du primaire en Outaouais » pour diffuser de l'information et réunir le plus d'enseignants spécialistes de la région. Passez le mot dans votre milieu !

Serge Alfaro

Yvan Dufour

Jean-Simon Boivin

Pierre Guénard

Denis Desjardins

Jonathan Meunier

Comité des spécialistes

UTILISATION DU PORTAIL COMMISSION SCOLAIRE

Depuis quelques années, plusieurs d'entre vous se questionnent sur l'obligation d'utiliser le portail de la commission scolaire afin de faire les suivis auprès des parents. Y a-t-il une obligation de le faire ? La réponse est non, sauf dans une situation où le portail serait inscrit comme moyen de communication dans vos normes et modalités.

Nos commissions scolaires utilisent déjà depuis plusieurs années une application de la Grics (GPI) afin de faire les suivis auprès des parents comme moyen de communication. Il existe déjà plusieurs moyens (agenda, courriel, signature des parents sur les épreuves des élèves) afin de faire des suivis auprès d'eux. Pourquoi alors tenter de nous imposer un nouveau portail ? Veut-on faire de l'école publique une école privée ? Il faudrait alors penser à une réorganisation de la tâche...

Plusieurs irritants sont soulevés face à l'utilisation de ce nouveau portail. À titre d'exemple, lorsque des résultats sont inscrits au portail, il est impossible de savoir pour le parent la pondération qui est octroyée aux travaux ou aux résultats de l'élève. Cela porte à interprétation et à la remise en question du jugement professionnel de l'enseignant. De plus, cela représente un alourdissement de la tâche pour les enseignants.

Robert Guérin, vice-président

**Bonnes vacances
à vous tous !**

**Soyez prudents dans vos
déplacements**

